

Qui sont les Douze califes du Prophète?

Qui sont les Douze califes du Prophète?



Sayyid Murtadha al-'Askari

Traduit par
Abdoreza Khakbache

Al-Islam.org

Author(s):

[Sayyid Murtadha al-'Askari](#) [1]

Publisher(s):

[La Cité du Savoir](#) [2]

Dans ce livre, on découvre qui sont les douze califes du Noble Prophète (saw). On peut y lire les Hadiths mentionnant le nombre de Califes, les douze califes dans l'Ancien Testament, les avis divergents concernant ces douze Califes et enfin une biographie sommaire des douze Imams (as).

[Get PDF](#) [3] [Get EPUB](#) [4] [Get MOBI](#) [5]

Translator(s):

[Abdoreza Khakbache](#) [6]

Topic Tags:

[Ahl al-Bayt](#) [7]

Introduction

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

Au Nom de Dieu, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

« Il ne parle pas sous l'empire de la passion. C'est seulement une Révélation qui lui a été inspirée ». [1](#)

« S'il Nous avait attribué quelques paroles mensongères, Nous l'aurions pris par la main droite, Puis Nous lui aurions tranché l'aorte ». [2](#)

La louange est à Dieu, Seigneur des mondes. Les bénédictions soient sur Muhammad et sa Famille purifiée et la Paix sur ses vertueux compagnons.

Un certain nombre des questions controversées ont divisé les musulmans. Ces questions ont été perfidement exploitées et gauchies par les ennemies de l'Islam pour diviser les Musulmans et les affaiblir. Par conséquent, afin de les réunir et défendre les frontières du monde musulman il est

nécessaire d'éclaircir les malentendus qui concernent leurs divergences. En triant ces questions nous nous sommes confiné dans quelques règles de conduite comme Dieu le Très-Haut, Loué soit-Il, nous le commande:

"Obéissez à Dieu et à son Prophète ;

Ne vous querellez pas,

Sinon vous fléchiriez

Et votre chance de succès s'éloignerait.

Soyez patients.

Dieu est avec ceux qui sont patients. »[3](#)

C'est une nécessité pour nous aujourd'hui et en tout temps de nous référer au Coran et à la Sunnah en cas de toute divergence d'opinion, comme Dieu le Très-Haut dit:

« O vous qui croyez !

Obéissez à Dieu !

Obéissez au Prophète

Et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité.

Portez vos différends devant Dieu

Et devant le Prophète ;

- si vous croyez en Dieu et au Jour dernier-

C'est mieux ainsi;

C'est le meilleur arrangement".[4](#)

Ainsi, dans cette série de recherches (sur la controverse née des hadiths du Prophète (P) concernant les Douze Successeurs) nous nous référerons au Coran et à la Sunnah pour nous guider sur le chemin correct pour traiter des divers sujets controversés. C'est de Lui, Le Tout-Puissant que nous recherchons l'aide pour mener à bien notre tâche.

Al-'Askari

[1.](#) Coran. Sourate 53, Verset 3-4

(و ما ينطق عن الهوى إن هو إلا وحي يوحى) (النجم/3-4)

[2.](#) Coran. Sourate 69(al-Hâqqah), Verset 44–46

(و لو تقول علينا بعض الأقاويل لأخذنا منه باليمين ثم لقطعنا منه الوتين) (الحاقة/46.44)

[3.](#) Coran. Sourate 8 (al-Anfâl), Verset 46.

(و أطيعوا الله و رسوله و لا تنازعوا فتفشلوا و تذهب ريحكم) (الأنفال/46)

[4.](#) Coran. Sourate 4, Verset 59

(فإن تنازعتم في شيء فردوه إلى الله و الرسول) (النساء/59)

Hadiths du Prophète mentionnant le nombre des Califes

Hadiths du Prophète (P) [1](#) mentionnant le nombre des Califes

Le messager de Dieu (P) a informé les Musulmans que le nombre des "Califes" après lui est douze, comme l'ont relaté les compilateurs des Sihâh [2](#) et de Masânid [3](#) :

1– Muslim dans son Sahîh cite les témoignages suivants de Jâbir ibn Samrah :

a– J'ai entendu le Prophète (P) dire :

« la Religion [islamique] se maintiendra jusqu'à l'Heure (jour de résurrection) ou jusqu'à ce que vous eussiez eu Douze Califes [4](#), tous issus de Quraych. » [5](#)

b– « Cette affaire (Khilâfah) des gens continuera tant que douze hommes, tous issus de Quraych [6](#), les auront dirigés. » [7](#)

c–Jâbir Ibn Samrah affirme avoir entendu le Prophète dire :

« cette affaire (Khilâfah) n'atteindra pas sa fin avant que douze Califes ne les (Musulmans) dirigent »

Et Jâbir d'ajouter : "et il a ajouté des paroles que je n'ai pas entendues. J'ai alors demandé à mon père : Qu'est-ce qu'il a dit ? – Il a dit :

« tous sont issus de Quraych. » [8](#)

d– J'ai entendu le Messager de Dieu (P) dire:

« L'Islam ne cessera d'être triomphant jusqu'au passage de douze Califes.»

Puis il a dit un mot que je n'ai pas compris. Alors j'ai demandé à mon père: Qu'est-ce qu'il a dit? – Il a dit:

« tous sont issus de Quraych. »[9](#)

e- « cette affaire (Khilâfah) ne cesse d'être triomphante (puissante) jusqu'au passage de douze Califes. »

Puis il a ajouté d'autres mots que je n'ai pas compris. J'ai alors demandé à mon père: Qu'est-ce qu'il a dit? – Il a dit:

« tous sont issus de Quraych. »[10](#)

f- « cette religion (Islam) ne cesse d'être triomphante (puissante) et invincible jusqu'au passage de douze Califes. »

Puis il a dit un mot que (les bruits des) gens ne m'ont pas permis d'entendre. Alors j'ai demandé à mon père: Qu'est-ce qu'il a dit? – Il a dit:

« tous sont issus de Quraych. »[11](#)

2-Dans Sunan d'al-Tirmithi :

Jâbir ibn Samrah témoigne que le Messager de Dieu (P) a dit:

« Il y aura après moi douze Emir[12](#)(Commandeurs). »

Puis il a ajouté des choses que je n'ai pas comprises. J'en ai demandé alors la teneur à celui qui m'accompagnait. Il a répondu : Il (le Prophète) a dit :

« tous sont issus de Quraych. »[13](#)

3-Dans Sunan[14](#) d'Abû Dâwûd:

Jâbir ibn Samrah dit avoir entendu le Messager de Dieu (Dieu le bénisse et lui donne la Paix) dire :

a-« cette religion se maintiendra jusqu'à ce que vous eussiez eu Douze Califes, [...] tous issus de Quraych. »[15](#)

b-« cette religion ne cesse d'être triomphante (puissante) jusqu'au passage de douze Califes [...] tous sont issus de Quraych. »[16](#)

4- Dans Sahîh al-Bukhâri:

Jâbir fils de Samura a relaté : J'ai entendu le Prophète (P) dire :

a-« il y aura douze Emirs (Commandeurs). » Il a dit alors une phrase que je n'ai pas entendue. Mon père m'a expliqué que le Prophète avait ajouté:

« tous sont issus de Quraych. » [17](#)

(Ces hadiths sont également relatés dans d'autres sources.)

Et dans une autre version du hadith:

Puis le Prophète (P) a dit quelques mots que je n'ai pas compris. Alors j'ai demandé à mon père: qu'est-ce qu'il a dit? Il a dit :

« Tous sont issus de Quraych. » [18](#)

Et selon une autre version encore :

«L'hostilité de leurs ennemis ne leur nuira pas. » [19](#)

Dans un autre hadith encore:

« Cette communauté demeurera toujours droite dans ses affaires, et vainqueur (victorieuse) contre ses ennemis, jusqu'à ce que douze Califes soient parmi eux; tous de Quraych. Puis il y aura chaos et agitation [20](#). » [21](#)

Et dans un autre hadith:

«Il y aura pour cette communauté douze Tuteurs (Autorités) à qui ne nuiront pas ceux qui les auront abandonnés; tous seront de Quraych. » [22](#)

Et:

« Cette affaire (Khilâfah /califat) sur les gens continuera aussi longtemps que douze hommes les auront dirigés. » [23](#)

5-D'après la version de ce hadith rapportée par Anas Ibn Mâlik:

a-« Cette religion subsistera aussi longtemps que le passage des douze de Quraych, puis quand ils expirent la terre s'agitera sous ses habitants. » [24](#)

Et dans un hadith:

b-« L'affaire de cette communauté (Ummah) subsistera toujours vainqueur (trionphante) jusqu'à ce que douze s'y maintiennent, tous de Quraych. » [25](#)

6-Ahmad Ibn Hanbal, al-Hâkim et d'autres ont relaté la même chose de Masrûq qui a raconté:

a—"Un soir, nous étions assis avec Abdullah (ibn Mas'ûd) qui, en récitant le Coran, nous l'enseignait. Alors un homme lui a demandé: Ô "Abu Abdur-Rahman, avez-vous demandé au Messager de Dieu (P) combien de Califes aura cette communauté?"

Abdullah ibn Mas'ûd dit alors: "Depuis que je suis venu en Irak, personne, avant toi, ne m'a pas posé cette question." Il a dit ensuite : "Oui, nous le lui avons demandé, et il a répondu:

« Douze, (comme) le nombre des chefs²⁶ des fils d'Israël ». ²⁷

Et dans un autre hadith :

b—Ibn Mas'ûd rapporte : « Le Messager de Dieu (P) a dit :

« il y aura des Califes après moi, dont le nombre est comme celui des compagnons de Moïse (p). » ²⁸

Ibn Kathir corrobore: « et il y a un récit semblable rapporté par Abdullah ibn 'Umar, Huthayfah et Ibn 'Abbas. » ²⁹

Il est à noter qu'on ne sait pas s'il (Ibn Kathir) entend par "récit d'Ibn 'Abbas" ce qu'al-Hâkim al-Haskâni a rapporté d'Ibn 'Abbas ou non.

Les hadiths précédents nous révèlent donc clairement que le nombre de dirigeants de la Ummah est douze et que tous sont issus de Quraych. Et comme l'a bien clarifié l'Imam Ali (p) dans son discours ce qu'il faut entendre par « Quraych » c'est la branche des hâchimites: « Sûrement [l'arbre des] Imams de Quraych a été planté dans cette branche des [fils de] Hâchim.³⁰ Cette charge (Imamat) ne conviendra à personne d'autre qu'à eux ni personne d'autre ne conviendra comme autorité à cette charge. » ³¹

« Oui, certes, par Dieu, la terre ne sera jamais dépourvue de quelqu'un qui s'y maintient pour Dieu en tant que Preuve, soit en vainqueur célèbre soit comme un apeuré inconnu, et ce afin que ne disparaissent les Preuves et Témoignages explicites de Dieu. » ³²

^{1.} (P) : abréviation de la formule de respect qu'on doit prononcer chaque fois qu'on mentionne ou évoque le nom du Prophète (P).

^{2.} Sihâh ; pluriel de Sahîh : les corpus de Hadîth, dits sains ou authentiques.

^{3.} Masânîd : pluriel de Musnad : chaînes de transmission de hadîth.

^{4.} Terme dérivé du verbe khalafa (خَلَفَ) signifiant « succéder », le mot Calife signifie littéralement « successeur » (sous-entendu du prophète) mais il faut également rappeler que « Le verbe خَلَفَ n'exprime pas une simple succession (تعاقب), (توالى، تنالى، توالى، توالى), mais ...plutôt le fait de « prendre la place de » quelque chose ou de quelqu'un. Cette distinction apparaît bien dans certaines expressions, comme (اختلاف الليل والنهار) (Cor. 2. 164, 3. 190, 10.6, 23.80, 45.5) qui désigne une « alternance » dans laquelle le jour et la nuit viennent successivement « prendre la place » l'un de l'autre.

On peut aussi remarquer que Moïse demande à son frère de le « remplacer » auprès des enfants d'Israël (اخلفنى في قومى) (Cor. 7. 142) et que Dieu a mis d'autres peuples « à la place » des peuples qu'il a fait disparaître (cf. Cor. 7.69 : جعلكم خلفاء) (من بعد قوم نوح) et 7.74 : جعلكم خلفاء من بعد قوم عاد). Le خليفة est donc à proprement parler un « remplaçant » qui « remplace » une personne absente ou qui « prend sa place ». » (Cf. Le Coran : Voilà le Livre, page : 199–200, Yahya Alawi et Jawad Hadidi).

5. Muslim b. al-Hajjâj, Sahîh, 3: 1453, hadith numéro 1821, Kitâb al-Imârah. Nous avons choisi ce hadith avec cette formulation parce que Jâbir l'avait écrit lui-même.

سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم [...] يقول لا يزال الدين قائما حتى تقوم الساعة او يكون عليكم اثنا عشر خليفة، كلهم من قريش

6. . La tribu à laquelle appartenait le Prophète Muhammad (P). Les Quraychites sont les descendants de Quraych, selon certains, un assez lointain ancêtre appelé aussi Fahr. Voici la généalogie du Prophète : Mohammad Ibn (fils de) 'Abdullâh, Ibn 'Abdul-Muttalib, Ibn Hâchim, Ibn 'Abdu Munâf , Ibn Quçay, Ibn Kalâb, Ibn Murrah, Ibn Ka'b, Ibn Lu'ay, Ibn Ghâlib, Ibn Fahr, Ibn Mâlik

Ibn Nadhr, Ibn Kanânah, Ibn Khuzaymah, Ibn Madrakah, Ibn al-Yâs, Ibn Nadhr, Ibn Nazâr, Ibn Ma'd, Ibn 'Adnân. (Cf. www.bostani.com [8]) (NDT).

7. . Muslim b. al-Hajjaj, Sahîh, 3: 1453.

سمعت النبي صلى الله عليه وسلم يقول لا يزال أمر الناس ما مضى ما وليهم اثنا عشر رجلا [...] كلهم من قريش

8. Muslim b. al-Hajjaj, Sahîh, 3: 1452.

فسمعته يقول ان هذا الأمر لا يتقضي حتى يمضى فيهم اثنا عشر خليفة ثم تكلم بكلام خفي عليّ فقلت لأبي : ما قال؟ قال : كلهم من قريش

9. Muslim b. al-Hajjâj, Sahîh, 3/1453.

سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم يقول لا يزال الإسلام عزيزاً إلى اثني عشر خليفة " ثم قال كلمة لم أفهمها فقلت لأبي ما قال (ماذا قال، نخ) فقال : كلهم من قريش

10. Muslim b. al-Hajjâj, Sahîh, 3/1453.

قال النبي صلى الله عليه وسلم لا يزال هذا الأمر عزيزاً إلى اثني عشر خليفة قال ثم تكلم بشيء لم أفهمه فقلت لأبي ما قال فقال كلهم من قريش

11. Muslim b. al-Hajjâj, Sahîh, 3/1453.

فسمعته يقول لا يزال هذا الدين عزيزاً منيعاً إلى اثني عشر خليفة فقال كلمة صميتها الناس فقلت لأبي ما قال قال كلهم من قريش

12. Titre honorifique donné autrefois au chef du monde musulman (calife), puis aux descendants du Prophète (P).

13. Al-Tirmithi, Sunan, chapitre des Troubles.

عن جابر بن سمرة قال قال رسول الله صلى الله عليه وسلم يكون من بعدي اثنا عشر أميراً ثم تكلم بشيء لم أفهمه فسألت الذي يليني فقال : قال : كلهم من قريش

14. Recueils de Traditions

15. Abû Dâwûd, Sunan, 3: 106, Kitâb al-Mahdi.

عن جابر بن سمرة قال سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم لا يزال هذا الدين قائماً حتى يكون عليكم اثنا عشر خليفة [...] كلهم من قريش

16.

عن جابر بن سمرة قال سمعت رسول الله صلى الله عليه وسلم يقول لا يزال هذا الدين عزيزاً إلى اثني عشر خليفة [...] كلهم من قريش

Abû Dâwîd, Sunan, 3: 106, Kitâb al-Mahdi; et également dans Al-Tayâlisi, Musnad, Hadiths numéros. 767 et 1278.

Ahmad b. Hanbal, Musnad, 5:86-90, 92-101 et 106-108.

Al-Muttaqi al-Hindi, Kanz al-'Ummal 13:26-27.

... Abu Nu'aym al-Isbahâni, Hilyat al-awliyâ', 4:333.

Jâbir ibn Samurah ibn Junada était le neveu du Sa'd ibn Abi Waqqâs. Il est mort à Kûfa. Les compilateurs de hadiths ont relaté 146 hadiths de lui. Pour lire sa biographie, référez-vous à Usd al-Ghâbah ou Taqrîb al-Tahthîb et Jawâmi' al-Sîrah, 277.

[17.](#) Al-Bukhârî, Sahîh, 4: 165, Kitâb al-Ahkâm.

"جابر بن سمرة قال : سمعت النبي صلى الله عليه وسلم يقول يكون اثنا عشر أميراً فقال كلمة لم أسمعها فقال أبي : انه يقول : " كلهم من قريش

[18.](#) Ibn Hajar al-'Asqalani, Fath al-Bârî i 16:338.

Al-Hâkim al-Nisâbârî, Mustadrak al- Sahîhayn 3:617

ثم تكلم النبي صلى الله عليه وسلم بكلمة خفيت علي فسالت ابي : ماذا قال ؟ فقال : كلهم من قريش

[19.](#) Ibn Hajar al-'Asqalânî, Fath al-Bâri 16:338.

لا تضرهم عداوة من عاداهم

[20.](#) Il s'agit des événements graves qui se produiront à la fin du monde avant l'arrivée de l'Heure et après le décès du dernier Calife.

[21.](#)

لا تزال هذه الامة مستقيما امرها؛ ظاهرة على عدوها؛ حتى يمضي منهم اثنا عشر خليفة كلهم من قريش ؛ ثم يكون المرج اوالهرج

Muntakhab Kanz al-'Ummal 5/321; Ibn Kathir, Tâ'rikh, 6/249, Al-.../.. Suyuti, Tarikh al-Khulafâ' 10 ; Al-Muttaqi al-Hindi, Kanz al-'Ummal, 13:26 ; Ibn Hajar al-Haythami, Al-Sawa'iq al-Muhriqah Vol 28.

[22.](#)

يكون لهذه الامة اثنا عشر قيما لا يضرهم من خذلهم كلهم من قريش

Al-Muttaqi al-Hindi, Kanz al-'Ummâl, 13:27 ; Muntakhab Kanz al-'Ummâl, 5/312 .

[23.](#) Commentaire de Sahîih Muslim par an-Nawawi 12 ; 202, Al-Sawâ'iq al-Muhriqah : 18, Al-Suyûti, Târîkh al-Khulafâ' 10.

[24.](#)

لن يزال هذا الدين قائما الى اثني عشر من قريش فاذا هلكواماجت الارض باهلها

Al-Muttaqi al-Hindi, Kanz al-'Ummal, 13/27

[25.](#) Al-Muttaqi al-Hindi, Kanz al-'Ummal, 13/27 d'après ibn al-Najjâr.

لا يزال امر هذه الامة ظاهرا حتى يقوم اثنا عشر كلهم من قريش

[26.](#) Dieu a contracté une alliance avec les fils d'Israël et nous avons suscité douze chefs parmi eux. (Coran. Sourate 5, Verset 12). Il faut bien remarquer ici qu'à part le nombre comparé de ces Califes aux Chefs des fils d'Israël, selon ce verset du Coran ces Chefs sont désignés par Dieu donc divinement élus : ce qui est parfaitement conforme à la croyance des chiites qui croient que les douze successeurs du Prophète sont divinement investis de cette charge.

[27.](#)

« اثنا عشر عدة نقباء بني اسرائيل»

Ahmad b. Hanbal, Musnad, 1:398 et 406. Ahmad Chakir.../..comme première note en bas de page dit : la chaîne de transmission de ce récit est authentique.

Al-Hâkim al-Nisâbûrî, Mustadrak et son Talkhîs d'Al-Thahabi,4/501.

Ibn Hajar al-'Asqalâni, Fath al-Bâri, en résumé 16:339.

Ali b. Abu Bakr al-Haythami, Majma' al-Zawâ'id, 5/190.

Ibn Hajar al-Haythami, Al-Sawâ'iq al-Muhriqah, 12.

Al-Suyûti, Tarikh al-Khulafâ', 10.

Al-Suyûti ou al-Tabarâni, Jâmi' al-Saghir 1/75.

Al-Muttaqi al-Hindi, Kanz al-'Ummal, 13/27.

Et il a dit : Tabarani et Na'îm ibn Hamad l'ont consigné.../..également dans la section d'al-Fitan et également dans son Faydh al-Ghadir, commentaire sur Jami' al-Saghir d'al-Menawi 2/458.

Ibn Kathir a de même rapporté deux récits dans son histoire à partir de Ibn Mass'ûd dans le chapitre « les douze Imams qui sont tous issus de Quraych » 6/248-250

[28.](#)

« يكون بعدي من الخلفاء عدة أصحاب موسى »

Ibn Kathir, Ta'rikh, 6/248.

Al-Muttaqi al-Hindi, Kanz al-'Ummal, 13/27.

Al-Haskani , Shawahid al-Tanzil, 1/455, Hadith numéro. 626.

[29.](#) Ibn Kathir, Ta'rikh, 6/248.

[30.](#) De la tribu «Quraych», Hâchim était l'arrière-grand-père du Prophète (P) et de l'Imam Ali (p). En fait plusieurs branches descendent de la tribu « Quraych » mais ce qu'il faut savoir d'abord, c'est que parmi les quatre premiers Califes, seulement l'Imam Ali (p) était du même clan que le Prophète Muhammad (P) c'est-à-dire « Hâchimite ». Ensuite dans son discours l'Imam Ali (p) en comparant la lignée des Imams Successeurs à un arbre et en faisant allusion à lui-même (cette branche [des fils de] Hâchim) comme étant un .../..descendant de « Hâchim » précise bien qu'il faut chercher les « Califes Quraychites » en lui étant lui et ses descendants la racine de cet arbre. (Nd t).

[31.](#) Imam 'Ali b. Abî Tâlib (as), Nahj-ul-Balaghah, Sermon numéro142.

[32.](#) Chaykh Sulayman al-Qandûzi al-Hanafi, Yanâbi' al-Mawaddah, p. 523. Référez-vous également à lhyâ' 'ulûm al-Dîn d'al-Ghazâli 1/54 et Hilyat al-Awliyâ', 1/80.

Les Douze Imams dans l'Ancien Testament

Ibn Kathîr dit: "dans le Tawrât (l'ancien testament) qui est aux mains des gens de l'Écriture (juifs et chrétiens), nous lisons la prophétie et l'Oracle qui signifient:

« En effet Dieu le Très-Haut a donné à Ibrâhîm (Abraham) les bonnes nouvelles d'Ismaël et Il lui a accordé une faveur qu'Il a multipliée et a placée dans sa progéniture douze hommes sublimes ».

Et il poursuit: «Ibn Taymiyyah dit à ce propos:

Et ceux-là (les douze chefs descendants d'Ismaël) sont ceux dont on a annoncé la « bonne nouvelle » dans le hadith de Jâbir ibn Samrah et il était établi qu'ils sont répartis dans la Communauté (Ummah) de telle sorte que l'Heure n'arrivera pas tant qu'ils y sont présents. Et beaucoup de ceux qui avaient le

mérite de se convertir en Islam parmi les juifs se sont trompés, pensant qu'ils sont les mêmes [Imams] que la secte des Rawâfidh¹ les invitent [à suivre] et ils les ont suivis ».2

Les « bonnes nouvelles » mentionnées ci-dessus se trouvent dans la section de la Genèse (Chapitre 17-18: 20). Elles sont également dans l'original texte en hébreu.

Voici les paroles de Dieu à Abraham (que la Paix soit avec lui) traduites de l'hébreu :

في ليشماعيل بيرختي اوتؤوفي هفريتتي اوتو في هربيتتي يما ماد او شنيم عسار نسيئيم يوليد في نتتيف لگوي
"گدول"

Traduction³ mot à mot:

"Et Ismaël je le bénirai, je le rendrai fécond et je le multiplierai beaucoup et beaucoup : il engendrera douze Imams et je ferai de lui une grande Nation"

Ceci indique que les bénédictions, les fruits et la multiplication resteront dans la descendance d'Ismaël (p).

« Chanim Assar » signifie « douze »; et le mot « Assar » est employé pour un nombre composé quand les choses comptées sont masculines.⁴

Le singulier de « Naasi » signifie: Imam, Chef, Prince, etc.⁵

Et concernant cette parole de Dieu à Ibrahim (p) dans l'hébreu original: كدول في نتتيف كوي nous constatons que في نتتيف est composé de la conjonction في et du verbe ناتن qui signifie, mettre, en faire, aller...⁶ et le pronom يف qui termine le verbe نتتيف renvoie à Ismaël c'est-à-dire que «je ferai de lui » ; et en ce qui concerne le mot كوي cela signifiera : Communauté, Nation⁷ et كدول veut dire grand, sublime.⁸

Ainsi, le sens de cette parole sera: « et Je ferai de lui une grande nation », ce qui indique que la multiplication et la bénédiction seront certainement dans l'épine dorsale et dans la filiation d'Ismaël (p); et par voie de conséquence dans celle du Prophète (P) et de sa descendance les Ahl-ul-Bayt (p) en tant qu'étant le prolongement de la lignée d'Ismaël (p). Et c'est d'ailleurs pourquoi, le Très-Haut a ordonné à Ibrahim (p) de quitter la ville de Namroud et d'aller [s'installer] en Syrie.

Ainsi suivant l'ordre de Dieu, le Très-Haut il a laissé la ville accompagné de son épouse Sarah et de Loth (p) et ont émigré vers là où Dieu, le Très-Haut leur a ordonné de se rendre. En temps opportun, ils sont arrivés à la terre de Palestine.

Puis Dieu, le Très-Haut a comblé Abraham (p) de Ses Grâces en lui accordant une richesse colossale. Abraham dit alors : "Ô mon Seigneur, qu'est-ce que je peux faire avec cette richesse alors que [moi], je n'ai même pas un fils?"

En réponse, Dieu Tout-Puissant et Majestueux lui a révélé : « J'augmenterai ta progéniture jusqu'à ce qu'elle atteigne le nombre des étoiles. » Agar était alors la fille esclave (servante) de Sarah. Cette dernière l'a fiancée à Abraham (p). Agar en était tombée enceinte et lui a donné un fils, Ismaël (p). Abraham (p) avait ce jour-là 86 ans.[9](#)

Le saint Coran fait allusion à ce fait à travers la prière suivante qu'Abraham (p) adresse à son Seigneur :

« Notre seigneur !

J'ai établi une partie de mes descendants dans une vallée stérile, auprès de Ta Maison sacrée.

Ô notre seigneur !...

Afin qu'ils s'acquittent de la Prière.

Fais en sorte que les cœurs de certains hommes s'inclinent vers eux;

Accorde-leur des fruits, en nourriture.

Peut-être, alors, seront-ils reconnaissants». [10](#)

Ce verset béni affirme ainsi le fait qu'Abraham (p) avait établi dans la vallée de la Mecque une partie de sa progéniture, en l'occurrence, Ismaël (p) (et sa future descendance) et que ce dernier a prié lui aussi, Dieu le Très-Haut, de placer au sein de sa Progéniture la miséricorde et la guidance pour l'humanité jusqu'à la fin du temps.

Dieu a exaucé son invocation en nommant Muhammad (P) de sa progéniture, et après lui ses douze descendants Imams successeurs en tant que chefs de l'humanité jusqu'à l'arrivée de l'Heure.

Le cinquième Imam d'Ahl-ul-Bayt (p), Mohammad al-Bâqir (p) dit à ce propos : "Nous sommes le reste de cette Progéniture. Et la prière d'Abraham était pour nous." [11](#)

L'Explication des récits (hadiths précités)

Après avoir discuté les hadiths qui concernent les douze successeurs du Prophète (P), nous pouvons, tout en les résumant, en déduire les conclusions suivantes :

Premièrement, le nombre des Imams de cette Ummah est de douze ; ils se succèdent et sont issus d'une même lignée.

Deuxièmement, après la disparition du douzième Imam, le monde atteindra sa fin.

D'après le premier hadith précité :

« La religion [islamique] se maintiendra jusqu'à l'Heure (jour de résurrection) ou jusqu'à ce que vous

eussiez eu Douze Califes, » la limite de l'ère de l'Islam a été bien fixée puisque le hadith précise qu'elle durera jusqu'au jour de Qiyâmah (jour de la Résurrection), de même que le nombre des Imams de cette Ummah (douze Imams).

Selon le hadith (5 a) précité:

« Cette religion subsistera aussi longtemps que douze de Quraych existeront, puis quand ils expirent, la terre s'agitera sous ses habitants. ». Ce hadith corrobore parfaitement le hadith précédent selon lequel l'existence de l'Islam continuera parallèlement et simultanément à celle des douze Imams de Quraych ou jusqu'à la fin de ce monde et qu'après eux cette terre sera détruite. [12](#)

Le huitième hadith limite le nombre des Imams à douze : « il y aura des Califes après moi, dont le nombre est comme celui des compagnons de Moïse (p).

Ce hadith précise clairement qu'il n'y aura pas plus de douze Califes après le Prophète (P) et confirme les formulations des récits qui limitent explicitement le nombre des Califes à douze dont la fin sera marquée par le chaos, l'agitation de la terre et l'arrivée de l'Heure. Il éclaire du même coup les formulations des autres hadiths qui ne pourront pas être aussi bien comprises sur cette déclaration.

On peut déduire donc de ce qui précède qu'il est absolument obligatoire que la longévité de l'un de ces douze Califes soit extraordinairement grande et qu'elle fasse partie des phénomènes extraordinaires et exceptionnels par rapport au moyen de la vie des êtres humains, et c'est justement le cas du douzième Calife parmi les successeurs du Prophète (P), c'est-à-dire, Imam al-Mahdi (p) qu'Allah l'a doté d'une longévité exceptionnelle, d'après la croyance de l'École d'Ahl-ul-Bayt.

[1.](#) Rawâfîdh, pluriel de râfîdhî : terme péjoratif par lequel certains sunnites désignent souvent les chiites ou les adeptes d'Ahl-ul-Bayt, et qui signifie : ceux qui refusent (les successeurs non désignés du Prophète (P).

[2.](#) Ibn Kathir, Ta'rikh, 6/249 et 250.

[3.](#) L'Ancien testament, Genèse 17/20:22-23.

[4.](#) Al -Mu'jam al-Hadith, (hebreu-arabe) ,316

[5.](#) Ibid. : 360

[6.](#) Ibid. : 317

[7.](#) Ibid. : 84

[8.](#) Ibid. : 82

[9.](#) Al-Ya'qûbî, Târikh , 1:24-25 (imprimé à Qom).

[10.](#) Coran. Sourate 14, Verset 37

[11.](#) Le passage en hébreu et son commentaire ont été rapportés d'un article du professeur Ahmad al-Wâsiti dans la revue al-Tawhîd, parue sous l'édition de l'organisation des informations (propagations) islamiques à Téhéran. Numéro 54, pp. 127-128.

[12.](#)

قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : لا يزال هذا الأمر في قريش ، ما بقي من الناس اثنان

Le Prophète (P) a dit: "Le califat demeurera aux mains des Quraychites, même s'il ne reste que deux hommes sur terre".

D'après ce hadith toujours authentique on remarque bien que "même s'il ne reste que deux hommes sur terre, le califat demeurera aux mains des Quraychites" signifie que l'un des ces deux hommes sera un Calife de Quraych, ce qui indique

fort bien que nous ne pouvons pas imaginer la terre sans la présence d'un Calife quraychite et qu'il y aura alors toujours l'un d'eux (des 12 Califes Quraychites) sur la terre après le décès du Prophète (P) jusqu'à l'Heure et que la terre ne sera jamais vide, au moins de l'un d'eux. Donc il existera toujours "un Calife Quraychite" tant que l'Islam existe et demeure.

Interprétations saugrenues

Cependant les savants de l'Ecole des Califes (sunnites) sont indécis et perplexes sur l'explication de ce qu'il faut entendre par les « douze » dans les hadiths précités aux sujets desquels leurs avis divergent et leurs interprétations paraissent incohérentes et contradictoires.

Ainsi; Ibn 'Arabi dans son commentaire intitulé "Sharh Sunan al-Tirmithi" dit :

« Nous avons compté les douze Emirs après le Prophète (P) et nous les avons trouvés : Abu Bakr, 'Umar, 'Uthman, Ali, Hasan¹, Mu'awiyah, Yazid, Mu'awiyah ibn Yazid, Marwan, 'Abd al-Malik ibn Marwan, al-Walîd, Sulaymân, 'Umar ibn Abdil-'Azîz, Yazid ibn 'Abd al-Malik, Marwân ibn Muhammad ibn Marwân, as-Saffâh... »

Puis après avoir compté vingt-sept califes des abbassides jusqu'à son époque, il a dit :

« Maintenant si nous comptons douze d'entre eux le compte n'aboutira, en apparence, qu'à Sulayman, et si nous comptons parmi eux ceux qui sont vraiment dignes du Califat, nous en aurons cinq seulement : les quatre [premiers] Califes et 'Umar ibn Abdil-'Azîz. Donc je ne sais pas la signification de ce hadith.

»²

Al-Qâdhî 'Iyâdh, en réponse à la réclamation selon laquelle le compte [des Califes] a dépassé le nombre de douze dit : « cette réfutation est fausse car le Prophète (P) n'a pas dit qu'il n'y aurait que douze. [Oui] On a effectivement dépassé ce chiffre et ce hadith ne nous empêche pas d'en avoir plus. »

³

Al-Suyûtî a répondu à ce propos :

« Ce qu'il faut entendre [de ce hadith] c'est l'existence, tout le long de (l'histoire de) l'islam jusqu'au jour de la Résurrection, de douze Califes agissant selon la vérité, même s'ils ne se succédaient pas. »⁴

Ibn Hajar, dans Fath al-Bâri, dit :

« Quatre d'entre eux (les douze) sont déjà venus et il est indispensable donc qu'avant l'arrivée de l'Heure, le compte soit complet. »⁵

Ibn al-Jawzi dit :

"Par conséquent, ce qu'il faudrait comprendre de la locution : "puis il y aura agitation" ce sont les événements et les troubles inquiétants [après les douze et] au moment de l'avènement de l'Heure comme la sortie de Dajjâl (l'Imposteur) et ce qui viendra après lui." [6](#)

Al-Suyûtî :

Des douze il y avait les quatre [premiers] Califes, puis Hasan, ensuite Mu'awiyah, puis Ibn Zubayr, et finalement Umar ibn 'Abd al-'Aziz. Ils sont huit Califes. Il est probable que le Mahdi al-Abbasi s'ajoute à la liste des 12 califes parce qu'il était parmi les Abbassides ce que Umar ibn 'Abd al-'Aziz était parmi les Omayyades [7](#). Et Tâhir al-'Abbasi pourrait aussi être inclus parce qu'il était un dirigeant juste. Donc il en reste deux à venir. L'un d'eux sera le Mahdi attendu, parce qu'il est des Ahl-ul-Bayt (les Gens de la Demeure Prophétique). » [8](#)

On dit également :

« Ce hadith pourrait peut-être signifier aussi que les douze seront [Califes] lorsque le Khilâfah serait triomphant, le moment où l'Islam serait fort et ses affaires se maintiendront ; des Califes qui, durant leurs fonctions, glorifieront la religion et autour de qui les musulmans se rassembleront. » [9](#)

Al-Bayhaqi quant à lui dit :

"Ce nombre [des douze Califes] ayant la qualité précitée [10](#) a été atteint avec le califat de Walid ibn Yazid ibn 'Abd al-Malik. Après lui, sont survenus l'agitation et les grands troubles, suivis de l'apparition de la dynastie Abbaside. Et si nous en négligeons la qualité précitée ou en comptons ceux qui sont venus après les dits troubles, alors ce nombre sera dépassé. [11](#)

Et ils ont dit :

« Les Califes autour de qui les gens se sont rassemblés étaient les trois [premiers] Califes, puis Ali, jusqu'à la Bataille de Siffîn lors de la nomination des deux juges [au moment où les pages du Coran étaient élevées sur les lances]. Ce jour-là à la suite de la décision des juges, Mu'awiyah était nommé Calife et les gens se sont rassemblés autour de lui. Il en va de même au temps du traité de réconciliation (de Mu'awiyah) avec [Imam] Hasan. Puis ils se sont rassemblés autour de Yazid fils de Mu'awiyah. Mais pour cette affaire (Khilâfah) rien n'était arrangé ou organisé pour Hussein et même il a été assassiné avant qu'il ne puisse gagner ce genre d'appui. Lorsque Yazid meurt les gens se sont trouvés en désaccord mais après l'assassinat d'Abdullah ibn Zubayr, ils se sont rassemblés autour de 'Abd al-Malik ibn Marwan ; puis ils se sont rassemblés autour des quatre fils de 'Abd al-Malik ibn Marwan : Walid, Sulayman, Yazid et Hisham. Il y avait un décalage de temps entre Sulayman et Yazid pendant lequel Umar ibn 'Abd al-'Aziz a pris le pouvoir. Le douzième d'entre eux était Walid ibn Yazid ibn 'Abd al-Malik autour duquel les gens se sont rassemblés après Hicham qui a gouverné pendant quatre ans ». [12](#)

Par conséquent, le Khilâfah de ces douze Califes était valide en raison du consensus des musulmans autour d'eux et de la bonne nouvelle que le Prophète (P) avait annoncée, l'avènement de leur califat et leur mission de porter et de transmettre l'Islam parmi les gens.

À cet égard Ibn Hajar dit :

"Ce point de vue présente l'explication la plus plausible [de ce hadith]."

Quant à Ibn Kathir, il dit :

« L'idée que suit al-Bayhaqi, reprise et adoptée par bien d'autres, selon laquelle les douze sont les Califes qui se sont succédés jusqu'à l'époque de Walid ibn Yazid ibn 'Abd al-Malik, le transgresseur que nous avons déjà critiqué, devrait être sérieusement réexaminée. La raison en est que les Califes venus jusqu'au temps de Walid ibn Yazid sont en tout cas plus de douze: les quatre premiers Califes: Abu Bakr, 'Umar, 'Uthman et Ali, dont le Khilâfah est incontestable... puis après eux le Khilâfah de Hasan comme il était effectivement réalisé parce que Ali l'avait recommandé et les gens d'Irak lui avaient aussi prêté serment d'allégeance et cela jusqu'à ce qu'il se fût reconcilié avec Mu'awiyah¹³... Puis est venu Yazid le fils de Mu'awiyah, suivi de son fils Mu'awiyah fils de Yazid, suivi de Marwan ibn al-Hakam, puis son fils 'Abd al-Malik ibn Marwan, puis le fils de ce dernier Walid ibn 'Abd al-Malik, suivi de Sulayman ibn 'Abd al-Malik, suivi de 'Umar ibn 'Abd al-'Aziz, puis Yazid ibn 'Abd al-Malik, puis Hisham ibn 'Abd al-Malik. Jusqu'ici ils sont quinze et c'est après eux que Walid ibn Yazid ibn 'Abd al-Malik est devenu Calife. D'ailleurs, si nous considérons aussi le Khilâfah de Ibn Zubayr précédant celui de 'Abd al-Malik le total sera de seize.

En tout cas le total de douze Califes se réaliserait ainsi avant le califat de 'Umar ibn 'Abd al-'Aziz et suivant cette hypothèse Yazid ibn Mu'awiyah y sera inclus et 'Umar ibn 'Abd al-'Aziz en sera exclus, alors que les imams jurisconsultes sont unanime à faire l'éloge de ce dernier, à vanter ses mérites et sa justice, en le hissant au rang des (Quatre) Califes Bien-guidés¹⁴, et alors qu'il a recueilli un large consensus auprès de tous les Musulmans sur le fait qu'il était un Calife juste et que son Khilâfah comptait parmi les plus justes de tous les temps, et ce à tel point que même les Râfidhis¹⁵ reconnaissent cette vérité.

Et si quelqu'un dit : je ne considère comme Calife que celui autour de qui la Communauté musulmane (Ummah) s'est rassemblée, alors cela l'oblige à ne pas compter Ali ibn Abi Talib et son fils (al-Hassan) au nombre des Califes car les gens n'étaient pas tous unanime au sujet de leur Khilâfah et que les gens de Cham (les Syriens) ne leur ont pas tous prêté serment d'allégeance.»

Il dit ensuite : « Certains parmi eux ont inclus Mu'awiyah, son fils Yazid et son petit-fils Mu'awiyah ibn Yazid au nombre des [douze] Califes et ont exclu la période de Marwân et d'Ibn Zubayr car d'après eux la Communauté musulmane ne s'est pas rassemblée autour d'eux. Ainsi, ils croient donc au Khilâfah des trois premiers Califes, puis à celui de Mu'awiyah, puis de Yazid, puis de 'Abd Al-Malik, puis de Walid ibn Sulayman, puis de 'Umar ibn 'Abd al-'Aziz, puis de Yazid, puis de Hicham, soit un total de dix,

auxquels s'ajoute le khilâfah de Walid ibn Yazid ibn 'Abd Al-Malik, le transgresseur, tout en en écartant le khilâfah de Ali et de son fils (al-Hassan), ce qui est absolument contre la croyance de la majorité des musulmans et des imams sunnites et a fortiori des uléma chiites. [16](#)

Ibn al-Jawzi a rapporté deux points de vue (sur l'interprétation du dit hadith du Prophète) dans son livre, "Kashf al-Mushkil" :

« Premièrement le Prophète (P) a fait allusion dans ce hadith (douze califes) à ce qui allait se produire après sa disparition et la disparition de ses compagnons, faisant de l'autorité de ses compagnons un prolongement de sa propre autorité. Il fait donc allusion dans ce hadith au règne de ceux qui suivront cette époque; et lorsqu'il dit : "Lâ Yazâl-ud-dîna", (la religion continuera) c'est-à-dire l'« autorité » [continuera] jusqu'au passage des douze Califes, c'est comme s'il désignait le nombre des Califes umayyades ; et puis on sera transporté à une étape déterminante dans laquelle les conditions s'aggraveront encore plus que lors de la première (le passage des douze Califes).

Dans cette optique, le premier Calife des Bani Umayya serait Yazid ibn Mu'awiyah et le dernier, Marwân al-Himâr. Leur total est treize. 'Uthman, Mu'awiyah et ibn Zubayr n'y sont pas inclus en raison de leur statut de compagnons du Prophète (P). Et si nous excluons Marwân ibn al-Hakam du nombre des treize, en raison de la divergence d'opinions au sujet de son statut de Compagnon ou bien à cause du fait qu'il était vaincu après que les gens se sont rassemblés autour d'Abdullah ibn Zubayr, alors nous pouvons obtenir le chiffre de Douze.

Lorsque le Khilâfah était sorti des mains Bani Umayya (les Umayyades), beaucoup de troubles, de grands combats et des carnages sont survenus jusqu'à ce que les Bani Abbas (les Abbassides) se soient établis et en conséquence, la situation a complètement changé.» [17](#)

Ibn Hajar dans Fath al-Bâri a réfuté cette interprétation.

Et Ibn al-Jawzi a rapporté le deuxième volet de la partie qu'Abu Houssayn ibn al-Mounadi a recueillie à propos d'al-Mahdi et qui dit :

« Il est probable que cette affaire [l'arrivée des douze Califes] se déroulerait après le Mahdi qui réapparaîtra à la fin du temps.

"J'ai lu dans le livre de Daniel, "Lorsque le Mahdi mourra cinq hommes de son petit-fils aîné, puis cinq hommes issus de son petit-fils benjamin lui succéderont. Puis le dernier d'entre eux recommande le Khilâfah (succession) d'un homme parmi les descendants du petit-fils aîné. Puis le fils de ce dernier deviendra le Roi. Ainsi le compte de douze Rois sera complet ; chacun d'eux est un Imam Mahdi, c'est-à-dire un Imam Bien-guidé. »

Et il a dit aussi:

« Selon un autre hadith : "...puis après lui (Mahdi) cette affaire sera suivie de l'avènement des douze

hommes : six d'entre eux seront de la progéniture de Hasan et cinq de la progéniture de Husayn et le dernier quelqu'un d'autre. Puis il meurt et le Temps s'achèvera." »

Ibn Hajar a commenté ce dernier hadith dans son livre intitulé « al-Sawâ'iq » et a dit :

« Ce hadith est trop faible, donc nous ne pouvons pas compter sur lui. » [18](#)

Et certains d'autres ont dit :

« La présomption vraisemblable serait peut-être que le Prophète (P) a annoncé – dans ce hadith – qu'il y aurait après lui des événements si étranges et des troubles si graves, que les gens seront divisés dans le temps au sujet des douze Emirs se présentant en même temps. Et s'il voulait en fait prévenir d'autre chose il aurait dit : il y aura douze Emirs qui feraient ceci et cela... Pour cette raison quand il les (douze) a dépouillés de cette mention, on comprend qu'il entendait que ces douze seront contemporains les uns des autres. » [19](#)

Ils ont aussi dit :

« Au cinquième siècle de l'Hégire lunaire un événement s'est produit : il y avait en même temps et uniquement en Andalousie, six personnes qui se nommaient tous Califes. A eux s'ajouteraient le Calife Abbasside de Bagdad, le souverain d'Egypte et tous ceux qui ont prétendu être Califes parmi les 'Alides ('Alawites) et les Kharijites (Khawârij) partout dans le monde.» [20](#)

Ibn Hajar dit à cet égard :

« et ce propos ne pourrait être émis que de celui qui ne suit en rien [qui vaille] les chaînes de transmissions des hadiths à l'exception du hadith qui se trouve dans Sahîh al-Bukhârî résumé ainsi ... » [21](#)

Alors il a dit :

« Le fait qu'ils existent tous dans une même époque crée une source de désaccord et de discorde donc cela ne saurait être le juste objectif conçu ». [22](#)

Ainsi, comme on peut le constater, les ulémas sunnites ne se sont pas mis d'accord sur une opinion commune et cohérente pour commenter les récits précédents tout en omettant, malgré leur embarras, de rapporter les récits dans lesquels le Prophète (P) a mentionné les prénoms des douze [Imams], et ce parce que cela allait à l'encontre des exigences de la politique du pouvoir en place, reconnu et soutenu par l'Ecole des califes à travers les siècles.

En revanche, les rapporteurs des hadiths dans l'Ecole d'Ahl-ul-Bayt, les Gens de la Demeure Prophétique (P), ont relaté dans leurs œuvres des hadiths avec des chaînes de transmission qui remontaient aux meilleurs compagnons du Prophète (P) et qui mentionnent nominalement les 12

Successesurs.

- [1.](#) L'Imam al-Hassan (p) fils de l'Imam Ali (p), dont le califat contesté par Mu'âwiyeh n'a duré qu'environ 6 mois.
- [2.](#) Ibn al-'Arabi, Sharh Sunan Tirmithi 9:68-69.
- [3.](#) Al-Nawawi, Sharh Sahîh Muslim, 12:201-202.
Ibn Hajar al-'Asqalâni, Fath al-Bârî 16:339.
- [4.](#) Al-Suyûti, Târîkh al-Khulafâ', Vol 12.
- [5.](#) Ibn Hajar al-'Asqalâni, Fath al-Bârî 16/341.
- [6.](#) Ibn Hajar al-'Asqalâni, Fath al-Bârî 16/341.
- [7.](#) C'est-à-dire quelqu'un de digne du califat et qui mérite de porter ce titre.
- [8.](#) Ibn Hajar al-Haythami, Al-Sawâ'iq al-Muhriqah Vol: 19. Al-Suyûti, Tarikh al-Khulafa, Vol: 12.

Sur la base de ces explications, pour les adeptes de l'École sunnite, deux Imams sont attendus dont l'un sera l'Imam al-Mahdi et l'autre reste inconnu, alors que pour les partisans de l'École d'Ahl-ul-Bayt (p) onze Imams sont déjà venus et le douzième est l'Imam attendu [l'Imam al-Mahdi].

- [9.](#) Al-Nawawi, Sharh Sahîh Muslim, 12:202-203

...Ibn Hajar al-'Asqalâni, Fath al-Bârî 16:339 et 341

- [10.](#) C'est-à-dire un calife juste et digne de ce nom.
- [11.](#) Ibn Kathir, Ta'rikh, 6:249
- [12.](#) Al-Suyûti, Târîkh al-Khulafâ' Vol: 11.
Ibn Hajar al-Haythami, Al-Sawâ'iq al-Muhriqah Vol 19.

Ibn Hajar al-'Asqalâni, Fath al-Bari 16:341.

- [13.](#) En abandonnant le pouvoir au profit de Mu'awiyah. (Voir: «Pour une Lecture Correcte de l'Imam AL-HASSAN et de son Traité de Reconciliation avec Mu'awieh», Abbas AHMAD AL-BOSTANI, Ed.: La Cité du Savoir, Paris, 1987.
- [14.](#) Al-Khulafâ' al-Râshidoun.
- [15.](#) Ou les Réfusards : Terme à connotation péjorative par lequel certains Sunnites désignent les adeptes d'Ahl-ul-Bayt (p) en raison de leur refus du choix de la Saqifah concernant la succession du Prophète (P).
- [16.](#) Ibn Kathîr, Ta'rikh, 6:249-250.
- [17.](#) Ibn Hajar al-'Asqalâni, Fath al-Bârî 16:340 citant Ibn al-Jawzi dans son livre "Kashf al-Mushkil".
- [18.](#) Ibn Hajar al-'Asqalâni, Fath al-Bârî 16:341 et , Al-Sawa'iq al-Muhriqah Vol 19.
- [19.](#) Ibn Hajar al-'Asqalâni, Fath al-Bârî 16:338.
- [20.](#) Al-Nawawi, Sharh Sahîh Muslim, 12:202 ; Ibn Hajar al-'Asqalâni, Fath al-Bârî 16:339.
- [21.](#) Ibn Hajar al-'Asqalâni, Fath al-Bârî 16:338.
- [22.](#) Ibn Hajar al-'Asqalâni, Fath al-Bârî 16:338.

Conclusion et Récapitulation

1- Les hadîths sur les "Douze Califes" ne peuvent s'expliquer que par les hadiths sur les "Douze Imams"

On peut résumer l'ensemble des hadiths (et leurs variantes) cités par les sources de "l'Ecole des Kalifes" (sunnites) dans les trois hadiths suivants de Bukhârî, Muslim et Ahmad ibn Hanbal :

a- Selon al-Bukhârî (citant le témoignage de Jâbir Ibn Samrahq qui témoigne : «J'ai entendu le Prophète (P) dire: "Il y aura douze Amîrs..." et d'autres mots que je n'ai pas pu entendre. Mon père m'a informé alors qu'il avait dit "ils seront tous issus de Quraych"» [1](#)

b- Selon "Sahîh Muslim", le Prophète (P) a dit:

«La Religion se maintiendra jusqu'à l'arrivée de l'Heure ou jusqu'à ce que Douze Califes, issus tous de Quraych, vous eussent dirigés ». [2](#)

c- "Musnad Ahmad", cite le témoignage suivant de Masrûq: «Nous étions assis chez 'Abdullâh Ibn Mas'ûd qui récitait le Coran. Un homme demanda alors à ce dernier: « Abû 'Abdul-Rahmân! N'avez-vous jamais demandé au Messenger d'Allah (P) combien de Califes vont régner sur cette Ummah?» 'Abdullâh Ibn Mas'ûd a répondu: «Personne, avant toi, ne m'a posé cette question depuis que je suis venu en Irak». Et d'ajouter: «Si! Nous l'avons posée au Messenger d'Allah (P) et il y a répondu: "Douze, comme le nombre des Chefs (noqabâ') de Banî Isrâ'îl" ». [3](#)

Il ressort de cette série de hadîths dont le contenu est admis unanimement par les sources sunnites et chî'ites, ce qui suit:

1- Le nombre de "Calife ou d'Émirs" qui ont la charge de la Umma (la Communauté musulmane) après la disparition du Prophète (P) et jusqu'à la fin des Temps, est douze et ils sont tous issus de Quraych.

Or, ceci est conforme à la croyance de l'Ecole d'Ahl-ul-Bayt (le Chî'isme) qui veut que les seuls successeurs légitimes du Prophète (P) soient ses Douze Descendants, les Douze Imams d'Ahl-ul-Bayt (p), dont le douzième est l'Imam al-Mahdî, occulté et toujours vivant jusqu'à la Fin des Temps.

Certes, on peut objecter que l'expression "Emirs ou Califes" ne s'applique pas à la réalité des Douze Imams, lesquels, à l'exception de l'Imam 'Alî, n'ont pas accédé au pouvoir. Mais, la réfutation de cette objection est simple et évidente: le Prophète (P) a désigné par "Califes ou Emirs" ceux qui sont dignes de lui succéder ou qui méritent légitimement le pouvoir et sa succession, et non point ceux qui, à l'instar de Yazîd, Marwân ou Mu'âwiyah, ont transformé le Califat-Bien-Dirigé en monarchie héréditaire et qui au lieu de se plier aux exigences de la Charî'ah ont plié celle-ci aux caprices de leur règne et de leur pouvoir, comme l'a bien démontré, l'une des figures de proue du Sunnisme moderne, Abû-l-A'î'â al-Mawdûdî, dans son excellent livre "Al-Khilâfah wa-l-Mulk". [4](#)

Si les Imams d'Ahl-ul-Bayt ont été systématiquement écartés du pouvoir, ils n'ont pas moins exercé leur fonction de diriger spirituellement leurs adeptes, de transmettre les enseignements authentiques du Prophète (P), d'attirer l'attention de la Umma chaque fois que le pouvoir califal commettait une entorse évidente à la Charî'ah.

2- Ces douze Chefs sont désignés par Allah puisque le Hadîth les compare aux "Douze Chefs de Banî Isrâ'îl" choisis par la Volonté divine, comme l'affirme le Coran: «Allah a contracté une alliance avec les

Banî Isrâ'îl et Nous avons suscité douze chefs parmi eux ».[5](#)

3- Les Hadîths précités impliquent la présence de l'un des douze à toutes les époques et tant que la Religion existe, et ce jusqu'à l'occurrence de l'Heure. En effet "Sahîh Muslim" rapporte, dans le même chapitre précité (note 72), un hadîth explicite à cet égard:

«Cette affaire (le califat ou la succession) demeurera au sein de Quraych même s'il ne restait dans le monde que deux personnes».

Or ceci est tout à fait conforme à la croyance du Chî'isme qui veut que le Douzième Imam, l'Imam al-Mahdî soit toujours vivant et qu'il réapparaisse forcément à la Fin des Temps pour remplir la terre de justice et d'équité, de même qu'elle aura été pleine d'injustice et de tyrannie, comme l'a annoncé le Noble Prophète (P).

Rappelons que les uléma sunnites, comme on l'a vu plus haut, ne se sont jamais accordés sur les noms des "Douze Califes" mentionnés dans les hadîths authentiques qu'ils rapportent eux-mêmes, au point que certains d'entre eux ont été obligés d'impliquer dans ce chiffre les noms de Mu'âwiyah, Marwân, 'Abdul-Malik et 'Omar Ibn 'Abdul-'Azîz pour compléter le quota de douze.[6](#)

Mais une telle interprétation des "Douze Califes" ne tient pas debout et ne concorde pas avec le texte du Hadîth, car elle couvre la période allant jusqu'à l'époque de 'Omar Ibn 'Abdul-'Aziz, alors que le Hadîth dit clairement que la Religion existera avec leur existence jusqu'à l'avènement de l'Heure.

Donc les hadîths de "Douze Califes" demeurent inexplicables tant qu'on ne les applique pas aux Douze Imams d'Ahl-ul-Bayt et la survie du dernier d'entre eux, l'Imam al-Mahdî. Car si on l'applique aux califes quraychites (Omayyades et Abbassides) qui se sont succédé effectivement au Pouvoir, on se heurte au fait que leur nombre était plusieurs fois le double du chiffre de 12 indiqué dans les Hadîth concernés. De plus ils ont tous péri d'une part, et aucun d'entre eux n'a été désigné par la Volonté divine, selon l'unanimité des Musulmans.

Écoutons ce que dit à cet égard le Traditionniste hanafite al-Qandûzî:

«Selon certains chercheurs (Mohaqqiqîn), les hadîths indiquent que les Califes après le Prophète (P) sont notoirement connus grâce aux nombreuses chaînes de transmission qui les ont rapportés. Et si l'on tient compte du temps, de l'univers et du lieu, on comprend de ces Hadîths qu'ils visent "les douze Imams, faisant partie de la Famille et de la Progéniture du Prophète (P)". Car on ne saurait les appliquer à ses Compagnons[7](#) qui ont accédé au califat, leur nombre étant inférieur à douze, ni aux rois omayyades, leur nombre étant supérieur à douze d'une part, et en raison de leur injustice flagrante – 'Omar Ibn 'Adul-'Aziz, mis à part – d'autre part; et enfin parce qu'ils ne sont pas issus de Banî Hâchim, alors que le Prophète (P), avait précisé: "Ils appartiendront tous aux Banî Hâchim", selon le récit de 'Abdul-Malek rapportant le témoignage de Jâber (...). On ne saurait les appliquer non plus aux rois abbassides, leur nombre étant là encore supérieur au chiffre fixé (...). Ce qui corrobore, cet avis (ce sont

les douze Imams d'Ahl-ul-Bayt qui sont désignés par lesdits Hadîth), c'est Hadîth al-Thaqalayn». [8](#)

Rappelons enfin, et c'est très important, ce que son Eminence Mohammad Bâqer al-Sadr a souligné dans le livre 1 de son ouvrage, "Le Mahdi ou la Fin du Temps" [9](#) à savoir que le Hadîth du Prophète sur les Douze Califes, dans toutes ses variantes, avait été rapporté et enregistré dans les Corpus de hadîth (les Sihâh) chronologiquement avant que ne s'achève le cycle de douze Imams d'Ahl-ul-Bayt. Il n'est donc nullement le reflet d'une réalité vécue, mais plutôt l'expression d'une vérité divine annoncée par celui "qui ne prononce rien sous l'effet de la passion" [10](#) et qui ne fait que transmettre la Parole d'Allah, le Prophète (P), en affirmant: «Les Califes après moi seront au nombre de douze», afin que les gens qui ont le privilège d'être bien guidés constatent la concrétisation de cette vérité dans la réalité historique qui a commencé avec l'Imam 'Alî et qui se termine par l'accession de l'Imam al-Mahdî à l'Imamat, c'est-à-dire à la succession légitime du Noble Prophète. Telle est la seule application plausible et logique de ce Hadîth.

2- Les hadîths sur les "Douze Imams (p)" clarifient le contenu des hadîth sur les "Douze Califes"

Nous avons tenu, jusqu'ici, à reproduire, par souci d'objectivité, surtout les hadîths du Prophète (P), notoirement connus, largement diffusés et universellement admis sur les "Douze Califes", bien que ces hadîths, dans la version présentée, soient vagues et sujets à diverses interprétations, du moins lorsqu'on les juge sur les apparences. Nous allons présenter maintenant sur le même sujet, une série d'autres hadîths, plus explicites et plus précis, mais qui, bien qu'ils soient aussi authentiques et aussi incontestables que les précédents, sont peut-être moins connus et partiellement rapportés, pour des raisons politico-historiques évidentes auxquelles nous avons déjà fait allusion brièvement et que nous expliquerons plus en détail par la suite. Ces hadîths sont:

a)- Selon le Compagnon 'Abdullâh Ibn 'Abbas, cité par Sa'îd Ibn Jubayr, cité par al-Juwînî dans "Farâ'id al-Samtayn": « Le Prophète (P) a dit:

"Mes Successeurs (Kholafâ'î), et mes Héritiers présomptifs (awçiyâ'î), (qui seront) les Preuves d'Allah après moi, sont au nombre de douze: le premier d'entre eux est mon frère et le dernier est mon fils".

On lui a demandé alors:

- Messenger d'Allah! Qui est donc ton frère?

- 'Alî Ibn Abî Tâlib, a-t-il répondu.

- Et qui est ton fils?, lui a-t-on demandé encore.

- C'est al-Mahdî, lequel la (la terre) remplira d'équité et de justice après qu'elle aura été remplie de tyrannie et d'injustice, a-t-il répondu. [11](#)

Al-Juwayni [12](#) citant toujours 'Abdullâh ibn 'Abbâs rapporte : le Messenger de Dieu (P) a dit :

"Je suis le Maître des Prophètes et Ali ibn Abi Talib est le Maître des Successeurs et après moi mes successeurs (Héritiers présomptifs) seront douze, le premier d'entre eux est Ali ibn Abi Talib et le dernier d'entre eux est Al Mahdi." [13](#)

Al-Juwayni citant également un autre hadith de ‘Abdullâh ibn ‘Abbâs qui témoigne : le Messager de Dieu (P) a dit:

"[Certainement] mes Califes (Successeurs et Remplaçants) et mes Héritiers présomptifs et les Preuves de Dieu auprès de Ses créatures après moi sont douze. Le premier d'entre eux est mon frère et le dernier d'entre eux est mon fils." [14](#)

On lui a demandé : «Ô Messager de Dieu qui est votre frère?

Il a dit : "Ali ibn Abi Talib".

Alors ils ont demandé : "Et qui est votre fils ?"

Le Prophète (P) a répondu : "Al-Mahdi, celui qui remplira la terre de justice et d'équité après qu'elle aura été remplie d'injustice et de tyrannie. Et par celui qui m'a envoyé comme avertisseur et annonciateur de bonnes nouvelles, même s'il ne devait rester qu'un seul jour de la vie de ce monde, Dieu l'allongera jusqu'à l'avènement de mon fils Mahdi, puis il fera redescendre l'esprit de Dieu, Jésus-Christ [(p)] qui priera derrière lui (Mahdi). Alors il fera resplendir la terre de la Lumière de son Seigneur et son pouvoir s'étendra de l'est à l'ouest."

Toujours Al-Juwayni rapporte d'après un autre hadith que le Messager de Dieu (p) a dit :

« Moi, Ali, Hasan et Husay, ainsi que neuf des descendants de Husayn sommes les purifiés et les infaillibles. » [15](#)

b)- Jâbir Ibn ‘Abdullâh témoigne que le Prophète (P) lui a dit:

« Jâbir! Mes héritiers présomptifs et les Imams des Musulmans après moi commencent par ‘Alî, puis al-Hassan, puis al-Hussain...».

Puis il a mentionné nommément les neuf descendants d'al-Hussain, à commencer par ‘Alî Ibn al-Hussain et en terminant par al-Mahdî Ibn (fils de) al-Hassan al-‘Askarî (p). [16](#)

c)- Selon al-Sadûq (décédé en l'an 381 H.) dans "Kamâl I-Dîn wa Tamâm al-Ni'mah", citant une chaîne de transmetteurs qui remonte à l'Imam Ja'far al-Sâdiq (p) qui cite son père, citant ses prédécesseurs, les Imams d'Ahl-ul-Bayt (p), le Messager d'Allah (P) a dit:

«Jibrâ'îl (l'archange Gabriel) m'a informé que le Seigneur de la Puissance – que Sa Majesté soit Grande – avait dit: "Quiconque vient à savoir qu'il n'y a de Dieu que Moi Seul, que Mohammad est Mon Serviteur et Mon Messager, que ‘Alî Ibn Abî Tâlib est Mon Lieutenant, et que les Imams parmi ses

descendants sont Mes Preuves, Je le ferai entrer dans Mon Paradis, par Ma Miséricorde, Je le sauverai de l'Enfer, par Mon Pardon... ».

Lorsque le Prophète (P) termina sa parole, Jâbir Ibn 'Abdullâh al-Ançârî lui demanda:

– Quels sont les Imams parmi les descendants de 'Alî Ibn Abî Tâlib?

Le Prophète répondit:

“Al-Hassan et al-Hussain, les deux Maîtres de la Jeunesse du Paradis, puis le Maître des adorateurs (Zayn al-‘ bidîn) de son époque, 'Alî Ibn al-Hussain, puis Al-Bâqer Mohammad Ibn 'Alî que tu rencontreras, ô Jâbir – et lorsque tu le rencontreras, transmets-lui mes salutations – puis Al-Sâdiq Ja'far Ibn Mohammad, puis Al-Kâdhim Mûsâ Ibn Ja'far, puis Al-Redhâ 'Alî Ibn Mûsâ, puis Al-Taqî Mohammad Ibn 'Alî, puis Al-Naqî 'Alî Ibn Mohammad, puis Al-Zakî al-Hassan Ibn 'Alî, puis son fils Al-Qâ'im Bi-l-Haq, le Mahdî de ma Umma, qui remplira la terre d'équité et de justice après qu'elle aura été remplie de tyrannie et d'injustice. Ceux-là sont, ô Jâbir, mes Successeurs (kholafâ'î), mes Héritiers présomptifs (awçiyâ'î), mes Fils (awlâdî) et ma Progéniture. Quiconque leur obéira m'aura obéi, et quiconque leur désobéira m'aura désobéi...”[17](#)». [18](#)

d)– Al-Qandûzî al-Hanafî rapporte dans “Yanâbî' al-Muwaddah, citant al-Khawârizmî “Kitâb al-Manâqib” d'al-Khawârizmî al-Hanafî, citant l'Imam al-Redhâ (p) qui cite la chaîne de transmission des Imams d'Ahl-ul-Bayt (p), un Hadîth du Prophète (P) qui mentionne nommément les douze Imams en commençant par Amîr al-Mo'minîn 'Alî Ibn Abî Tâlib et en terminant par l'Imam al-Mahdî Ibn al-Hassan al-'Askarî (p). Al-Qandûzî affirme que ce même Hadîth est rapporté par al-Juwînî al-Hamwînî al-Châfi'î, auteur de “Farâ'id al-Sam tayn”.[19](#)

De même al-Qandûzî relate un autre hadîth du Prophète rapporté par deux chaînes de transmission remontant à Ibn 'Abbâs, mentionnant également les noms des Douze Imams,[20](#) et un autre encore remontant à Jâbir Ibn 'Abdullâh al-Ançârî.[21](#)

e)– Dans “Kifâyat al-Athar fî-l-Naç 'Alâ-l-A'immah al-lthnâ 'Achar”, al-Khazzâz (l'un des uléma notoire du IVe siècle de l'Hégire) consacre tout son livre aux hadîths qui mentionnent les noms des Douze Imams (p).

Mais estimant qu'il n'est pas nécessaire de les reproduire ici, nous nous contentons d'extraire et de citer une partie de son introduction:

«Je commence par énumérer les Récits (Hadîths) qui mentionnent nommément les douze Imams (p) et qui sont rapportés par les Compagnons les plus connus du Prophète (P), tels que 'Abdullâh Ibn 'Abbâs, 'Abdullâh Ibn Mas'ûd, Abî Sa'îd al-Khodrî, Abû Tharr al-Ghifârî, Salmân al-Fârecî, Jâbir Ibn Sumrah, Jâbir Ibn 'Abdullâh, Anas Ibn Mâlek, Abû Hurayrah, 'Omar Ibn al-Khattâb, Zayd Ibn Thâbit, Zayd Ibn al-Arqam, Abî 'Omâmah Wâthilah Ibn al-Asqâ', Abû Ayyûb al-Ançârî, 'Ammâr Ibn Yâcer, Huthayfah Ibn

Osayd, ‘Omrân Ibn al-Haçîn, Sa‘d Ibn Mâlek, Huthayfah Ibn al-Yamân, Abû Qutâdah al-Ançârî, ‘Alî Ibn Abî Tâlib (p) et ses deux fils al-Hassan et al-Hussain (p).

»Et parmi les femmes: Om Salamah, ‘A‘ichah, et Fâtimah fille du Messenger d’Allah (P)».][22](#)

Ce genre de hadîths, rapportés avec encore plus de détails sur les Douze Imams, dont l’Imam al-Mahdî, et mentionnés avec tous les maillons de leurs chaînes de transmission, vérifiés et examinés à la loupe par des ulémas et des spécialistes qui font autorité, sont abondants dans les livres de référence chiïtes, mais plutôt rares dans les corpus sunnites.

On assiste ainsi à un contraste révélateur à cet égard, lorsqu’on examine les deux séries ou groupes de hadîth sur les “Douze Califes ” et les “Douze Imams ”. Alors que les hadîth de la première série (les Douze Califes) qui sont plutôt concis, vagues et équivoques, et sujets à différentes interprétations, se trouvent normalement diffusés dans les corpus et d’autres ouvrages sunnites traitant des Traditions, ceux de la seconde série (les Douze Imams) qui sont détaillés et très explicites quant à leurs significations, apparaissent surtout dans les corpus de tendance Chiïte.

Pourtant, un chercheur neutre qui étudie objectivement l’ensemble de ces hadîths et examine selon les règles des Sciences des Traditions leur valeur documentaire, conclurait sûrement à l’authenticité des hadîths des deux séries, et surtout constaterait qu’ils traitent tous d’un même et seul sujet. Si malgré un tel constat d’unité de sujet et de source, ces hadîth sembleraient, de prime abord, appartenir à deux séries distinctes, cela tient sans doute au contexte historique et politique dans lequel ils ont été rapportés.

En effet, on sait que malgré la volonté du Prophète (P), maintes fois exprimée devant des milliers de Musulmans, de voir, conformément à la Volonté divine, les Ahl-ul-Bayt (p), à commencer par l’Imam ‘Alî (p) lui succéder, ce dernier fut écarté du califat, après le décès du Messenger d’Allah(P). Après la disparition de l’Imam ‘Alî, ses descendants, les autres Imams d’Ahl-ul-Bayt (p) seront systématiquement mis à l’écart du Califat eux aussi. Si l’Imam ‘Alî et ses successeurs, se sont résignés devant le fait accompli, se contentant de diriger spirituellement leurs adeptes et de mener une opposition généralement pacifique au pouvoir califal, il va de soi qu’ils n’ont jamais renoncé à leur droit inaliénable, comme seuls successeurs légitimes du Prophète (P). Evidemment la présence permanente de cette légitimité ne manquait pas d’inquiéter les différents califes officiels qui se sont succédé au Pouvoir. Il était naturel dès lors qu’ils toléraient difficilement la diffusion de toute référence prophétique de nature à rappeler ou à évoquer cette légitimité bien embarrassante. Lorsqu’ils ne pouvaient pas interdire une telle diffusion, du moins faisaient-ils tout ce qui était en leur pouvoir pour la décourager.

Citons à cet égard l’exemple de Mu‘âwiyah qui non seulement a fermement interdit qu’on rapporte des hadîths du Prophète (P) mettant en évidence les vertus de l’Imam ‘Alî et des Ahl-ul-Bayt (p), mais il a décrété à l’adresse des imams de Prière et de ses gouverneurs, l’obligation “hérétique”, selon l’expression d’Abû-l-A‘lâ al-Mawdûdî, de maudire l’Imam ‘Alî (p) du haut de leurs chaires.

Écoutons ce qu'écrit à ce sujet, l'un des dirigeants modernes les plus éminents du Sunnisme, 'Abû-l- A'îlâ al-Mawdûdî que nous venons d'évoquer:

«Une autre hérésie hideuse est apparue sous Mu'âwiyah. Celui-ci et avec lui et – sur ses ordres – ses gouverneurs injuriaient notre maître 'Alî du haut de leurs chaires. Ce qui est plus grave encore, ils le maudissaient – lui qui était l'être le plus aimé parmi ses proches parents, et le plus proche de son noble cœur – du haut de la chaire de la Mosquée même du Prophète, devant la maison du Prophète et en présence des fils et des plus proches parents de notre maître 'Alî, lesquels entendaient ces injures».

Et Al-Mawdûdî d'ajouter:

«Injurier quelqu'un après sa mort est, en soi, une chose contraire à l'éthique humaine, et ce, sans compter qu'elle est aussi contraire à la Charî'a. Pis, mêler le Prône de la Prière du Vendredi à de telles bassesses était du point de vue religieux et moral une action grossière et trop détestable». [23](#)

Poussant cette haine irréductible jusqu'à son paroxysme, Mu'âwiyah n'a pas hésité à assassiner, décapiter et mutiler les cadavres de ces Musulmans pieux, de ces Compagnons augustes qui avaient pour seul tort de s'opposer à cette pratique abjecte et contraire à l'esprit et aux préceptes de l'Islam que constituait là le fait de proférer des injures à l'égard de la Famille du Prophète lors de la Prière du Vendredi.

Là encore citons Abû-l- A'îlâ al-Mawdûdî en gage d'impartialité:

«Cette pratique nouvelle – l'assassinat des Compagnons qui refusaient d'injurier l'Imam 'Alî a été inaugurée par Mu'âwiyah avec l'assassinat, en l'an 41H. de Hojr Ibn 'Ady, un Compagnon auguste, un adorateur ascète, l'un des plus grands, pieux de la Umma. En effet lorsque la pratique d'injures et d'invectives proférées du haut de minbar (chaire) contre l'Imam 'Alî fut instituée, les Musulmans des quatre coins du monde s'en étaient affligés tout en se taisant douloureusement. Toutefois, notre maître Hojr, n'a pu le supporter. Aussi s'est-il mis à louer l'Imam 'Alî et à critiquer sévèrement Mu'âwiyah (...). Un jour, Ziyâd, le Gouverneur omayyade de Kûfa et de Basrah ayant retardé la prononciation du Prône du Vendredi (parce qu'il était occupé à injurier l'Imam 'Alî), Hojr protesta contre ce retard. Il fut tout de suite arrêté avec douze de ses compagnons. On les transféra tous au siège de Mu'âwiyah. Celui-ci ordonna qu'on les tue. Les bourreaux dirent à Hojr:

– Mu'âwiyah nous a donné l'ordre de vous proposer de renier 'Alî et de le maudire. Si vous acceptez, vous serez libres; sinon nous vous tuerons.

Hojr et ses Compagnons refusèrent et dirent:

– Nous ne ferons pas ce qui courrouce Dieu.

Sur ce, Hojr fut exécuté avec sept de ses compagnons. Mu'âwiyah renvoya un autre des compagnons de Hojr à Ziyâd avec une lettre dans laquelle il lui demandait de le tuer de la façon la plus horrible. Ziyâd

s'exécuta et l'enterra vivant!». [24](#)

Commentant cette atrocité de Mu'âwiyah, 'Abû-l- A'lâ al-Mawdûdî écrit:

«Cet événement a fait trembler d'indignation tous les hommes pieux et bouleversa toute la Communauté musulmane». [25](#)

Ceci dit, dans un tel climat de haine et de terreur, où le pouvoir califal n'hésitait pas à opprimer de la sorte des Compagnons aussi prestigieux et vénérés que Hojr Ibn 'Ady ou les petits-fils du Prophète, les "Deux Maîtres de la Jeunesse du Paradis", selon l'expression du Prophète (P) lui-même, n'était-il pas normal que des hadîths qui mentionnent et désignent nommément les Imams d'Ahl-ul-Bayt, dont Al-Mahdî, promis pour mettre fin à la tyrannie et l'injustice, comme Successeurs légitimes du Messenger d'Allah se fassent rares aussi bien dans la transmission orale que dans les ouvrages en vue. Les seuls hadîths de cette catégorie qui pouvaient survivre à cette censure étaient ceux qui échappaient au contrôle du pouvoir. Seuls – ou presque – les Imams d'Ahl-ul-Bayt (et leurs adeptes) qui étaient mis souvent au ban de la société pouvaient se permettre discrètement, ce "luxe" ou ce "privilège" et de préserver ainsi une bonne partie des traditions du Prophète, qui dérangent les autorités califales.

En outre dans cette conjoncture, le terrain était tout à fait propice à toutes sortes d'inventions et de déformations du Hadîth.

Enfin, ce qui vaut pour les hadiths concernant les "Douze Califes" vaut sans doute pour bien d'autres hadiths qu'on trouve dans les principaux corpus de hadiths (Bukhârî. Muslim etc) et qui laissent souvent perplexe. Car les mêmes causes produisent généralement les mêmes effets.

[1.](#) "Sahîh al-Bukhârî", 4/164, "Kitâb al-Ahkâm", Bâb al-Istikhlâf. Le même témoignage est cité également par al-Sadûq dans "Kamâl al-Dîn", 1/272/19 et dans "Al-Khiçâl", 2/469 et 475.

[2.](#) " Sahîh Muslim", 2/19; "Kitâb al-Imârah", Bâb al-Nâs Tabî' Quraych (rapporté selon 9 chaînes de transmetteurs).

[3.](#) "Musnad AHMAD", 5/90, 93, 97, 100, 106, 107. Il est cité également par Al-Sadûq dans "Kamâl al-Dîn", 1/270/16.

[4.](#) "Al-Khilâfah Wa-l-Mulk" (Le Califat et le Royaume), Abû-l-A'lâ al-Mawdûdî, Dâr al-Qalam, Kuwait, 1978-1398 H.

[5.](#) Sourate al-Tawbah: 5/12

[6.](#) Voir à ce sujet: "Kitâb al-Sulûk li-Ma'rifat al-Dewal wa-l-Mulûk" d'al-Maqrîzî, 1/13-15, Première Partie; Ibn Kathîr, dans le tafsîr (interprétation) du 12e verset de la Sourate al-Mâ'idah; "Al- Hâwî li-l-Fatâwâ", 2/85; "Charh al-Hâfidh Ibn al-Qayyim 'Alâ Sunan Abî Dâwûd, 11/263, Charh Hadîth 4259 etc ...

[7.](#) Il s'agit d'Abû Bakr, 'Omar, 'Othman et 'Alî. (NDT)

[8.](#) "Yanâbî' al-Mawaddah", 3/105, Bâb (Section) 77.

[9.](#) « Le Mahdi ou la Fin du Temps », Sayyed Mohammad Baqer al-Sadr, Abbas Ahmad al-Bostani, Ed.: La Cité du Savoir, Montreal, Juillet 1999, 150p., 21x14.

[10.](#) Verset coranique parlant du Prophète (P), Sourate al-Najm, 53:3

[11.](#) Cité par al-Majlicî dans "Bi hâr al-Anwâr" (Tom.51, p. 71) qui cite "Kmâl al-Dîn..."

[12.](#) Al-Thahabi indique dans son Tathkirat al-Huffâdh, vol. 4, p. 298, que Sadruddin Ibrahim ibn Muhammad ibn al-Hamawayh al-Juwayni al-Shafî'i était un grand disciple de Hadith et étudiait rigoureusement leurs chaînes. Voir également sa note biographique dans al-Durar al-Kaminah, vol. 1, p. 67 de Ibn Hajar al-'Asqalâni. En effet c'est par son intermédiaire que le Roi Kazan Khan s'est converti à l'islam.

[13.](#)

قال رسول الله (ص) : اناسيد النبيين وعلي بن ابي طالب سيد الوصيين، وان اوصيائي بعدي اثنا عشر، اولهم علي بن ابي طالب وآخرهم المهدي

[14.](#)

قال رسول الله (ص) : ان خلفائي واوصيائي وحجج الله على الخلق بعدي الاثني عشر اولهم اخي وآخرهم ولدي . قيل : يا رسول الله , ومن اخوك ؟ قال : علي بن ابي طالب . قيل : فمن ولدك ؟ قال : المهدي الذي يملأها قسطا وعدلا كما ملئت جورا وظلما.والذي بعثني بالحق بشيرا ونذيرا لو لم يبق من الدنيا الا يوم واحدلطول الله ذلك اليوم حتى يخرج فيه ولدي المهدي فينزل روح الله عيسى بن مريم فيصلي خلفه , وتشرق الارض بنور ربها ويبلغ سلطاناه المشرق والمغرب .

[15.](#)

سمعت رسول الله (ص) يقول:انا وعلي والحسن والحسين وتسعة من ولد الحسين مطهرون معصومون

[16.](#) “Yanâbî‘ al-Mawaddah”, 3/170 Section 94.

[17.](#) Voir la biographie sommaire de chacun de ces Douze Imams dans l'Annexe, à la fin de ce livre.

[18.](#) “Kamâl al-Dîn” d’al- Sdûq, Bâb (Section) 24, Hadîth 3, page 258, éd.Mo’assat al-Nachr al-Islâmî, Qom, 3e édition, 1416 de l’hégire.

[19.](#) “Yanâbî‘ al-Mawaddah”, 3/161 Section 93.

[20.](#) Voir: “Yanâbî‘ al-Mawaddah”, 3/99, 3/12/99.

[21.](#) “Yanâbî‘ al-Mawaddah”, 3/170/94

[22.](#) “Kifâyât al-Athar” d’Ibn al-Khazzâz, Introduction, pp. 8–9

[23.](#) “Al-Khilâfah wa-l-Mulk” (Le Califat et le Royaume), A. A’lâ al-Mawdûdî, Dâr al-Qalam, Kuwait, 1e édition, 1398 H (1978), p. 113.

[24.](#) id. ibid., p. 105.

[25.](#) id. ibid.

Biographie sommaire des Douze Imams

1-Le premier Imam

‘Alî Ibn Abî Tâlib (que la Paix soit avec lui)¹, Amîr-ul-Mo’minîn (Emir des Gens de Foi, Commandeur des fidèles)

– Père: Abû Tâlib ibn (fils de) Abdul Muttalib ibn Hâshim (Hâchim).

– Mère : Fatimah bint (fille de) Asad ibn Hâshim ibn Abd Munâf.

–Kunniyah (Nom patronymique) : Abû-l-Hasan wa-l-Husayn, Abû Turâb

–Laqab (Titre) : Al-Waqy (l’Héritier présomptif), Amîr al-Mu’minîn (Emir des Gens de Foi, Commandeur des fidèles).

–Naissance : Il est né dans la Ka’bah² de la Mecque, la Sacro-sainte Demeure de Dieu, en la trentième année après ‘Âm Al-Fîl (l’année de l’Éléphant).

–Martyre : Il était tombé en Martyr sous le coup d’épée du Khârijite, Abd al-Rahman ibn Muljim dans la ville de Kûfa (en Irak) pendant le mois de Ramadhan en l’an 40 de l’hégire lunaire et est enterré à Najaf

à la périphérie de Kûfa.

2- Le Deuxième Imam

Al-Hasan ibn 'Alî Ibn Abî Tâlib (Que la Paix soit avec lui)

- Père : 'Alî Ibn Abî Tâlib (p), le premier Imam.
- Mère : Fâtimah az-Zahrâ' (Que la Paix soit avec elle), la fille du Prophète (P)[3](#).
- Kunyah (Nom patronymique) : Abû Muhammad
- Laqab (Titre) : Al-Sibt al-Akbar (le petit-fils aîné), al-Mujtabâ (l'Élu).
- Naissance : Il est né à Médine au milieu du mois de Ramadhan l'an 3 de l'hégire.
- Martyre : Il est tombé en Martyr le 25 du mois de Rabi' al-awwal en l'an 50 de l'hégire. Il a été enterré dans le cimetière de Baqî' à Médine.

3- Le Troisième Imam

Al-Husayn ibn 'Alî Ibn Abî Tâlib (Que la Paix soit avec lui)

- Père : 'Alî Ibn Abî Tâlib (p), le premier Imam.
- Mère : Fâtimah az-Zahrâ' (p), la fille du Prophète (P).
- Kuniyah (Nom patronymique) : Abu 'Abdillah.
- Laqab (Titre) : al-Sibt, Shahid Karbalâ' (le Martyr de Karbalâ').
- Naissance : Il est né à Médine au mois de Sha'bân en l'an 4 de l'hégire.
- Martyre : Il est tombé en martyr avec sa famille et tous ses compagnons par l'armée de Yazid au mois de Muharram de l'an 61 de l'hégire. Son tombeau est à Karbalâ', une ville de l'Irak.[4](#)

4- Le Quatrième Imam

'Alî ibn Al-Husayn (Que la Paix soit avec lui)

- Père : Al-Husayn ibn Ali (p), le troisième Imam.
- Mère : Ghazâlah ou Shâhzanân
- Kuniyah (Nom patronymique) : Abû-I-Hasan

– Laqab (Titre) : Zayn al-‘Abidîn (L'ornement des adorateurs [de Dieu]), Al-Sajjâd (Celui qui est en constante prosternation).

– Naissance : Il est né en l'an 33 (ou 37 ou 38) de l'hégire à Médine.

Martyre : Il tombé en martyr, empoisonné en l'année 94 de l'hégire à Médine et est enterré au cimetière de Baqî' près de son oncle paternel, l'Imam Hasan (p).[5](#)

5- Le Cinquième Imam

Muhammad ibn Ali (Que la Paix soit avec lui)

– Père : Ali ibn Al-Husayn (p), le quatrième Imam.

Mère : ‘Umm ‘Abdullâh, la fille de l'Imam Hasan (p).

– Kunniyah (Nom patronymique) : Abû Ja‘far.

– Laqab (Titre) : Al-Bâqir (Celui qui ouvre ou fend la Science).

– Naissance : Il est né à Médine en l'an 57 de l'hégire.

– Martyre : Il était tombé en Martyr des suites d'un empoisonnement à Médine en l'an 117 de l'hégire et est également enterré au cimetière de Baqî' près de son père.[6](#)

6-Le Sixième Imam

Ja‘far ibn Muhammad (Que la Paix soit avec lui)

– Père : Muhammad ibn Ali (p), le cinquième Imam.

– Mère : Umm Farwah, la fille de Qâsim ibn Muhammad ibn Abû Bakr.

– Kunniyah (Nom patronymique) : Abu ‘Abdillâh.

– Laqab (Titre) : Al-Sâdiq (Le Véridique).

– Naissance : Il est né en l'année 73 ou 83 de l'hégire à Médine.

– Martyre : Il était Martyr empoisonné en l'année 148 de l'hégire et est enterré au cimetière de Baqî' près de son père.[7](#)

7- Le Septième Imam

Musa ibn Ja'far (Que la Paix soit avec lui)

- Père : Ja'far ibn Muhammad (p), Le Véridique, le sixième Imam.
- Mère : Hamîdah
- Kunniyah (Nom patronymique) : Abû-I-Hasan
- Laqab (Titre) : Al-Kâdhim (Celui qui contient sa colère)
- Naissance : Il est né en l'an 128 de l'hégire à Médine.
- Martyre : Il a été empoisonné dans la prison de Hârûn al-Rashid à Bagdad en l'an 183 de l'hégire. Il est enterré au cimetière des « Quraych » à l'ouest de l'ancien Bagdad, appelée de nos jours la ville de Kâdhimiyyah en Irak.[8](#)

8- Le Huitième Imam

Ali ibn Musa (Que la Paix soit avec lui)

- Père : Musa ibn Ja'far (p, le septième Imam.
- Mère : Al-Khayzarân
- Kunniyah(Nom patronymique) : Abû-I-Hasan
- Laqab (Titre) : Al-Ridhâ (Celui en qui est la Complaisance divine)
- Naissance : Il est né en l'an 153 de l'hégire à Médine.
- Martyre : Il a été empoisonné en l'an 203 de l'hégire et est enterré à Tûs dans la province de Khurâsân en Iran.[9](#)

9-Le Neuvième Imam

Muhammad ibn Ali (Que la Paix soit avec lui)

- Père : Ali ibn Musa (p), le huitième Imam.
- Mère : Sakînah
- Kuniyah (Nom patronymique) : Abû 'Abdillah

- Laqab (Titre) : Al-Jawâd (Le Magnanime).
- Naissance : Il est né en l'an 195 de l'hégire à Médine.
- Martyre : Il était tombé en Martyr, empoisonné à Bagdad en l'an 220 de l'hégire et est enterré près de son grand-père Imam al-Kâdhim au cimetière des « Quraych » à Kâdhimiyyah en Irak. [10](#)

10-Le Dixième Imam

Ali ibn Muhammad (Que la Paix soit avec lui)

- Père : Muhammad ibn Ali (p), le neuvième Imam.
- Mère : Samânah al-Maghribiyyah (la Marocaine)
- Kuniyah (Nom patronymique): Abû-l-Hasan, al 'Askari
- Laqab (Titre) : Al-Hâdi (Le Guide)
- Naissance : Il est né en l'an 214 de l'hégire à Médine.
- Martyre : Il était tombé en martyr (empoisonné) en l'an 254 de l'hégire à Sâmarrâ' en Irak et est enterré là. [11](#)

11-Le Onzième Imam

Al-Hasan ibn Ali (Que la Paix soit avec lui)

- Père : Ali ibn Muhammad (p), le dixième Imam.
- Mère : Umm-ul-Walad, dénommée Susan.
- Kuniyah (Nom patronymique) : Abû Muhammad.
- Laqab (Titre) : Al-'Askarî (Celui qui est retenu dans le camp militaire).
- Naissance : Il est né en l'an 231 de l'hégire à Sâmarrâ'.
- Martyre : Il était tombé en martyr, empoisonné en l'an 260 de l'hégire à Sâmarrâ' et est enterré dans cette ville. [12](#)

Actuellement tous les tombeaux des onze Imams précités (p) sont des lieux de visite pieuse de (Ziyârah) pour les musulmans et ont de hautes dômes à l'exception des quatre Imams enterrés au cimetière de Baqî' à Médine car, leurs tombeaux ont été démolis par les autorités wahhabites en même temps que les tombeaux des épouses du Prophète (Dieu le bénisse lui et les siens) et ceux de ses compagnons.

12-Le Douzième Imam

Muhammad ibn al-Hasan, Al-Hujjah (Que Dieu hâte sa venue)

- Père : Al-Hasan ibn Ali (p), le onzième Imam.
- Mère : Ummul-Walad appelée Narjis ; [selon certains] Sayqal
- Kuniyah (Nom patronymique) : Abu ‘Abdullâh, Abû-l-Qâsim
- Laqab (Titre) : Al-Qâ'im (Le Résurrecteur), Al-Muntadhar (L'Attendu), Al-Khalaf (Le Successeur), Al-Mahdi (Le guidé), Sâhib al-Zamân (le Seigneur du Temps).
- Naissance : Il est né en l'an 255 de l'hégire à Sâmarrâ'. Il est le dernier, des douze Imams (Que la Paix soit avec eux) et il est toujours vivant mais occulté. [13](#)

[1.](#) Abréviation de la formule de révérence « Que la paix soit sur lui » qu'on prononce chaque fois qu'on évoque le nom d'un Imam d'Ahl-ul-Bayt ou d'autres infaillibles.

[2.](#) Fatimah bint Asad, enceinte de Ali (p) était en train de tourner autour de Ka'ba lorsqu'elle a ressenti tout d'un coup la douleur. A ce moment-là la porte de la Ka'ba s'ouvrit et elle y entra et donna naissance à Ali (p). Al-Mustadrak 3:483.

[3.](#) Abréviation de la formule de révérence : « Dieu le bénisse lui et les siens » qu'on prononce chaque fois qu'on évoque le nom du noble Prophète.

[4.](#) Pour consulter les biographies de l'Imam Ali, Imam Hasan et Imam Husayn (p) lors des événements des années 40, 50 et 60 de l'hégire, référez-vous à Târikh (histoire de) al-Tabari, d'Ibn al-Athir, et d'Al-Thahabi, d'Ibn Kathir. Voir également Usud al-Ghâbah, al-Istî'âb, al-Içâbah, Tabaqât ibn Sa'd, Histoire de Bagdad et Histoire de Damas.

[5.](#) Référez-vous à sa biographie : événements de l'année 94 de l'hégire dans Histoire d'Ibn Athir, d'Ibn Kathir, d'Al-Thahabi. Voir également sa biographie dans Tabaqât ibn Sa'd, Hilyat al-Awliyâ', Wafiyât al-A'ayân, Histoire d'Al-Ya'qoubi Vol :2 p :303, et celle d'Al-Mass'oudî Vol :3 p :160.

[6.](#) Référez-vous à sa biographie : Tathkirat al-Huffâdh d'Al-Thahabi, Wafiyât al-A'ayân, Safwat al-Safwah, Hilyat al-Awliyâ', Histoire d'Al-Ya'qoubi, Vol :2 p :230. Voir également Histoire de l'Islam d'Al-Thahabi et Histoire d'Ibn Athir section des événements des années 115,117 et 118 de l'hégire lunaire.

[7.](#) Référez-vous à sa biographie dans Hilyat al-Awliyâ', Wafiyât al-A'ayân, Histoire d'Al-Ya'qoubi Vol : 2 p : 381 et Histoire d'al-Mass'oudi Vol : 3 p : 346.

[8.](#) Référez-vous à sa biographie dans Maqâtil Al-Tâlibîn, Histoire de Bagdad, Wafiyât al-A'ayân, Safwat al-Safwa, Histoire d'Ibn Kathir Vol : 2 p : 18 et Histoire d'Al-Ya'qoubi Vol : 2 p : 414.

[9.](#) Référez-vous à sa biographie dans Histoire de Tabari, et d'Ibn Kathir rapportant les événements de l'année 203. Histoire de l'Islam d'Al-Thahabi, Wafiyât al-A'ayân, histoire d'Al-Ya'qoubi Vol : 2 p : 453, et celle d'al-Mass'oudi Vol : 3 p : 341.

[10.](#) Référez-vous à sa biographie dans Histoire de Bagdad Vol : 3 p : 54, Wafiyât al-A'ayân, Chatharât al-Thahab Vol : 2 P : 48 et d'al-Mass'oudi Vol : 3 p : 464.

[11.](#) Référez-vous à sa biographie dans Histoire de Baghdad, Vol. 12 p : 56, Wafiyât al-A'ayân, Histoire d'Al-Ya'qoubi Vol : 2 p : 484, et Histoire d'al-Mass'oudi Vol. p : 84.

[12.](#) Référez-vous à sa biographie dans Wafiyât al-A'ayân, mémento d'élites de la Communauté de Sibt ibn al-Jawzi al-hanafi, Matâlib Al-So'oul, Livre des mérites de la famille du Messager de Dieu de Kamal al-Dine Muhammad ibn Talhah al-Châfi'i (654 de l'hégire), Histoire d'Al-Ya'qoubi Vol.2 p : 503.

[13.](#) Mémento d'élites de la Communauté de Sibt ibn Al-Jawzi al-hanafi, Matalib Al-Sooul , Wafiyât al-A'ayân.

Source URL:

<https://www.al-islam.org/fr/qui-sont-les-douze-califes-du-prophete-sayyid-murtadha-al-askari>

Links

- [1] <https://www.al-islam.org/fr/person/sayyid-murtadha-al-askari>
- [2] <https://www.al-islam.org/fr/organization/la-cit%C3%A9-du-savoir>
- [3] <https://www.al-islam.org/printpdf/book/export/html/42475>
- [4] <https://www.al-islam.org/printepub/book/export/html/42475>
- [5] <https://www.al-islam.org/printmobi/book/export/html/42475>
- [6] <https://www.al-islam.org/fr/person/abdoreza-khakbache>
- [7] <https://www.al-islam.org/fr/tags/ahl-al-bayt>
- [8] <http://www.bostani.com>